



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 février 2018

Evaluation du Contrat local de santé : 96% des engagements tenus et des actions phares contribuant à réduire les inégalités de santé à Valence

La Ville de Valence développe depuis de nombreuses années **une politique de santé ambitieuse et diversifiée**. Ce mardi 6 février, les élus et les co-signataires du Contrat local de santé (CLS) 2012-2017 procèdent à son évaluation afin de **mesurer l'impact de sa mise en place et d'être à même de préparer le 2^e Contrat local de santé**.

Signé le 21 décembre 2012 entre sept acteurs de la santé œuvrant sur le territoire ¹, **le CLS de Valence était le premier à avoir été officialisé en Rhône-Alpes**. Il définissait la stratégie et les moyens mis en œuvre pour la santé publique sur la période 2012- 2017.

Il s'articulait autour de **10 priorités correspondant au Plan local de santé ayant pour objectif central la réduction des inégalités de santé** et a favorisé la mise en œuvre, au niveau local, des orientations portées par le Projet régional de santé 2012-2017.

Qu'est-ce qu'un Contrat local de santé (CLS) ?

Le CLS a pour objectif de **mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins du territoire**. Il doit permettre d'agir sur des problèmes ciblés, dans un cadre fixé par le Projet régional de santé (PRS), avec des acteurs volontaires pour **mieux prendre en charge la santé des habitants** (Code de la santé publique).

Rappel des 10 priorités de santé du Contrat

1. **Observation continue de la santé des Valentinois** : identifier et analyser les besoins de santé à Valence
2. **Santé et environnement** : préserver les conditions de vie et d'environnement
3. **Santé des jeunes** : répondre aux problèmes spécifiques des jeunes
4. **Politique vaccinale** : améliorer la couverture vaccinale
5. **Parentalité et santé** : accompagner les parents dans leur démarche de santé et d'éducation des enfants
6. **Santé mentale** : faciliter l'intégration des personnes atteintes de troubles psychiques
7. **Promotion de la santé** : aider les habitants à mieux prendre en compte leur santé
8. **Accès aux soins** : maison de Santé pluri professionnelle et pôle santé
9. **Accompagnement thérapeutique** : maison relais santé
10. **Santé des personnes âgées** : favoriser l'autonomie et le « bien vieillir » en lien avec le CCAS.

¹ Ville de Valence, Agence régionale de santé, Préfecture de la Drôme, Conseil départemental, Conseil régional, Caisse primaire d'Assurance Maladie et Caisse d'allocations familiales.

CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : Stéphanie Paris - 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

96% d'engagements réalisés et des actions phares pour la santé des Valentinois

Les engagements pris lors de la signature du CLS en 2012 ont été tenus à 96% au travers d'actions concrètes pour la santé des Valentinois.

Les actions prioritaires réalisées entre 2012 et 2017 :

- Depuis 2012 : réalisation de nombreuses **actions de proximité**, organisation de **temps forts en matière de prévention** en direction de tous les Valentinois : fraich'attitude, modules de sensibilisation sur les gestes qui sauvent, ...
- Mars 2013 : **ouverture de la Maison relais santé** ou MRS (accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques) au sein du « Pôle santé de la Ville » en présence de la Ministre de la santé, qui souligne le caractère innovant et unique de cet espace : *« j'ai la volonté que l'on puisse trouver, dans toutes les villes d'une certaine importance, des lieux comme celui-ci . Je crois beaucoup à la démocratie sanitaire »*. 26 associations sont présentées à la Maison Relais Santé et proposent des ateliers, des conférences et des dépistages (insuffisance rénale, diabète), en lien avec l'infirmière coordinatrice
- Décembre 2014 : création d'un **Conseil local en santé mentale**, plateforme de concertation destinée à définir les priorités locales en santé mentale, à construire des projets en réponse aux problématiques locales et à coordonner les actions des partenaires qui y contribuent
- Depuis 2014 : ouvertures de **maisons de santé (dont Valence-Europe à Fontbarlettes en octobre 2014)**,
- 2014 : **transformation de l'Espace santé jeunes en Centre santé jeunes**, lieu de médecine, de conseil et de formation destiné aux 16-25 ans.

Les point-clés de l'évaluation

AXE 1 : FAVORISER L'ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION DE TOUS LES VALENTINOIS

Le Centre santé jeunes

Créé en 2014 et situé en centre-ville, à côté de la maison de l'étudiant et au sein d'un pôle de vie urbain en pleine restructuration, le Centre santé jeunes (CSJ) est un **lieu de soins et de promotion de la santé** qui propose à tous les 16-25 ans du territoire des consultations de médecine générale, médecine du sport, gynécologie, psychologie, relaxation et diététique et ateliers collectifs.

Il permet de **lutter contre le renoncement aux soins et d'œuvrer pour la prévention des jeunes** par l'accompagnement dans l'accès aux droits, la prise en charge intégrale des soins et de la prévention et la réalisation du tiers-payant, un accès géographique facilité et des horaires et délais précis.

Les jeunes ayant une relation à leur santé caractéristique de leur âge (consommation de soins tardive et ponctuelle pour un problème précis), la démarche du CSJ, par le maintien des actions de prévention et la prise en charge globale (fonctionnement en équipe pluridisciplinaire) est de **les rendre acteurs de leur santé** et de **les amener vers des soins adaptés** dans une logique préventive.

Cependant certaines difficultés, communes à la population générale (accès financier, problème de démographie médicale, appréhension des soins bucco-dentaires), persistent pour accéder à des soins spécifiques (ophtalmologie, odontologie, psychiatrie).

Les professionnels des structures sociales, de l'insertion, de l'éducation ont un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes vers une démarche de santé.

Afin qu'ils puissent mener à bien ce rôle, le réseau d'adultes-relais et le partenariat avec le Centre santé jeunes sont des leviers importants à poursuivre et à inscrire éventuellement dans le prochain CLS.

CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : Stéphanie Paris - 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

Participer à la réduction des inégalités sociales de santé

La prise en compte des inégalités sociales de santé est la première démarche vers leur réduction (réalisation d'un diagnostic local de santé en lien avec l'Observatoire régional de la santé)

En santé publique, un déterminant de santé est un facteur qui influence l'état de santé d'une population, soit de façon isolée, soit en association avec d'autres facteurs.

Ces déterminants sont individuels ou collectifs ; relevant de soins ou sans relation avec les soins ; en lien avec le mode de vie (comportement de vie, cohésion sociale) ; le cadre de vie (aménagement urbain, habitat), la qualité des milieux (environnements naturel et sonore), l'air extérieur, etc.

Les actions, en ce sens, portées par le CLS concernent à la fois la population générale et les groupes sociaux défavorisés.

Elles se traduisent par **des interventions dès le plus jeune âge et tout au long de la vie de l'individu et par une démarche de partenariat intersectorielle afin d'agir sur différents déterminants de la santé**, en lien avec d'autres politiques publiques (logement, urbanisme...).

La lutte contre les inégalités sociales de santé devra être poursuivie pour contribuer à les réduire dans le cadre d'un 2^e Contrat local de santé.

La Maison de santé pluri-professionnelle « Valence Europe »

L'accompagnement proposé par le CLS a facilité l'**ouverture de la Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) « Valence Europe » dans le quartier de Fontbarlettes**, dans le cadre de l'aménagement du cœur de quartier de Fontbarlettes (Projet de Rénovation Urbaine). L'engagement des professionnels de santé libéraux, du centre de soins infirmiers et la CPAM pour créer une structure de proximité a été soutenu par l'ensemble des institutions signataires. Illustration d'un partenariat public-privé exemplaire, cette Maison de santé a pour objectif de **faciliter l'accès aux soins pour tous**. Très bien accueillie par les habitants car elle correspondait à un vrai besoin, son installation peut notamment permettre de **lutter contre la désertification médicale**.

Dans la perspective de développement d'autres projets de maison et pôle de santé sur le territoire, le département de la Drôme a aussi entrepris une politique d'accompagnement des professionnels de santé souhaitant se regrouper.

Dans le cadre du prochain CLS, la collaboration entre les institutions et les professionnels de santé pourra être poursuivie : communication autour du projet de santé, collaboration concernant les interventions de prévention, lien étroit avec la médiatrice santé...

AXE 2 : INFLUER SUR LA COORDINATION DES ACTEURS LOCAUX

Le rôle du référent

Dans le cadre du CLS, **des agents de la direction de la santé publique de la ville portent les actions** inscrites dans le cadre global des politiques locales de santé (prévention et promotion de la santé, contrat local de santé mentale, maison relais, santé environnement). Ils travaillent en partenariat avec une diversité d'acteurs (maisons de quartiers, associations et institutions) et coordonnent de nombreux projets de santé publique.

Le Conseil local de santé mentale (CLSM)

Le CLSM de Valence s'est développé sur un territoire présentant une dynamique partenariale forte. Il a permis de **formaliser et renforcer ce partenariat et cette coordination au service de la santé psychique des Valentinois**. La diversité des acteurs (pluridisciplinaire, intersectoriel, professionnels/bénévoles/élus) se retrouve dans les composantes du CLSM (vision globale des problématiques de santé mentale). Une coordinatrice permet de fédérer les nombreux acteurs sur cette problématique multifactorielle.

CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : Stéphanie Paris - 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

La Maison Relais Santé : renforcer les liens entre les acteurs locaux

La Maison Relais Santé est un **dispositif novateur de la ville de Valence, dédié à l'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques.**

En plus de proposer aux associations d'usagers (patients, familles de malades) et aux réseaux de santé un lieu commun pour mener à bien des interventions (permanences, groupes de paroles, ateliers cuisine, etc.), la MRS présente une organisation structurée (comité de suivi, infirmière coordinatrice) afin de porter un projet commun. L'infirmière coordinatrice a un rôle fédérateur (connaissance des acteurs et enjeux de la MRS) : elle initie différentes actions transversales (stands d'informations dans les hôpitaux, ateliers sport santé, ateliers diététiques, etc.) et elle accompagne les bénévoles des 26 associations locales (formations, organisation de journées de dépistage, conférences, etc.).

La Maison Relais Santé doit poursuivre ses actions de communication sur le territoire afin d'être identifiée par la population et les professionnels de santé comme un lieu ressource pour apprendre à mieux vivre avec une maladie chronique.

Les perspectives : le 2^e CLS, outil partenarial de politique locale de santé

L'évaluation a permis de mettre en avant l'influence de certains dispositifs portés par le contrat local de santé (CLS) sur le partenariat local, notamment sur les questions de **santé mentale et des maladies chroniques.**

De manière générale, le CLS a rassemblé de nombreux acteurs, **confortant une dynamique partenariale sur le territoire valentinois.**

Les dispositifs portés par le Contrat ont également cherché à **favoriser l'accès aux soins et à la santé pour tous les Valentinois par le développement de certaines structures** (Centre Santé Jeunes, accompagnement des professionnels de santé du pôle de santé des Hauts de Valence) **et par une volonté de lutter contre les inégalités de santé.**

L'élaboration du 2^e CLS de Valence se construira en articulation avec le Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 et avec les partenaires institutionnels et associations du territoire.

Comme le premier, il pourra être **un outil partenarial visant à mettre en cohérence la politique locale de santé mais aussi œuvrer en faveur d'une démocratie sanitaire.**



CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : Stéphanie Paris - 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr